

HOTEL DE VILLE - Place Georges Clemenceau - 99 Rue Carnot - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE  
☎ 03.86.87.62.00 ✉ [accueil@villeneuve-yonne.fr](mailto:accueil@villeneuve-yonne.fr)

**ARRÊTÉ PM n°195/2025**

**Portant sur l'organisation et la réglementation d'une manifestation sur le domaine public  
« Défilé d'halloween » organisé par l'association Anim'Action aux Sables Rouges,  
Le vendredi 31 octobre 2025.**

**La Maire,  
VU**

- la loi n°82-213 du 02 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et Régions,
- la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,
- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code de la Route,
- le Code Pénal,
- l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie « signalisation temporaire » approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié,
- le décret n° 86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice des pouvoirs de Police en matière de circulation routière et les circulaires d'application,
- l'arrêté général permanent réglementant la circulation en date du 1<sup>er</sup> mars 2016,

**CONSIDERANT** la demande formulée en date du 03 octobre 2025 par Mme CONTON Mélanie, trésorière de l'association Anim'Action, Appartement 116, 7 avenue des Sables Rouges 89500 Villeneuve-sur-Yonne, concernant l'organisation d'un défilé à l'occasion de la fête d'Halloween dans les rue des Sables Rouges à Villeneuve-sur-Yonne le vendredi 31 octobre 2025 de 16h00 à 18h00.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement afin de permettre le bon déroulement du défilé et d'autoriser l'occupation du domaine public.

**Itinéraire du défilé des Sables Rouges**

**Rassemblement à partir de 15h30**

**Départ à 16h00 du Kiosque :** Avenue des Sables Rouges, Allée des Mulots, Allée des Maux de Grange, Allée des Beauvais, Avenue de la Paix, Allée Despons-Clément, Avenue Georges Bolnat, Allée du Peintre Balke, Allée du Chanoine Horson, Chemin des Renvers, Allée du Chêne, Avenue des Sables Rouges.

**Arrivée à 18h00 :** Kiosque.

**ARRETE**

**Article 1 :** L'association Anim'Action est autorisée à organiser la manifestation ci-dessus précisée.

L'association est autorisée à occuper le domaine public afin d'installer un stand de débit de boissons temporaire sous le kiosque, avenue des Sables Rouges, le vendredi 31 octobre 2025 de 15h30 à 21h00.

**Article 2 :** Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits et considérés comme gênant sur le parking situé avenue des Sables Rouges, à proximité du kiosque.

**Article 3 :** La circulation sera perturbée et momentanément interrompue, le vendredi 31 octobre 2025 de 16h00 à 18h00 sur l'itinéraire cité précédemment.

**Article 4 :** Les organisateurs sont tenus d'assurer la sécurité des participants en encadrant le cortège aux moyens de véhicule et/ou de circuler sur les trottoirs.

**Article 5 :** Tout manquement aux dispositions de stationnement sera passible d'une infraction de 2<sup>ème</sup> classe soit 35 €, avec mise en fourrière des véhicules. Tout manquement aux dispositions de circulation sera passible d'une amende de 4<sup>ème</sup> classe soit 135 €.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera affiché sur le secteur concerné et en Mairie conformément aux articles L 2122-28 et L 2122-29 du code Général des Collectivités Territoriales.

**Article 8 :** Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- L'association Anim'Action
  - M. le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Villeneuve-sur-Yonne,
  - M. le Responsable des Services Techniques de la commune,
  - M. le Responsable de la Police Municipale de Villeneuve-sur-Yonne,
- Chargés, chacun en ce qui le concerne de son application.

Fait à Villeneuve-sur-Yonne, le 03 octobre 2025.

La Maire, Nadège NAZE

